


COMMUNIQUÉ DE PRESSE

18 avril 2018

La Cour des comptes présente son 29^e cahier d'observations au Parlement de la Communauté française



Le 29^e cahier d'observations que la Cour des comptes adresse au Parlement de la Communauté française comporte deux parties.

La première contient des articles de nature comptable et budgétaire. Tout d'abord, elle commente la reddition des comptes généraux de la Communauté française et de plusieurs entités et organismes d'intérêt public qui en dépendent. Elle expose ensuite le contrôle des comptes 2013 à 2015 de l'Université de Namur.

Dans la seconde partie, la Cour des comptes présente les remarques et recommandations qu'elle a formulées à l'issue de trois audits. Le premier examine la passation et l'exécution des marchés publics conclus durant les exercices 2013 à 2016 par l'Université catholique de Louvain et le deuxième les marchés publics passés et exécutés du 1^{er} décembre 2013 au 31 décembre 2015 par l'Université Saint-Louis Bruxelles. Enfin, le dernier article est consacré au paiement des traitements et subventions-paiements des membres du personnel enseignant de l'enseignement obligatoire et de promotion sociale.

Le texte intégral du 29^e cahier d'observations adressé par la Cour des comptes au Parlement de la Communauté française est disponible sur la page d'accueil de son site internet (www.courdescomptes.be).

Informations destinées à la presse

La Cour des comptes contrôle les finances publiques fédérales, communautaires, régionales et provinciales. Elle contribue à améliorer la gestion publique en transmettant aux assemblées parlementaires, aux gestionnaires et aux services contrôlés des informations utiles et fiables, résultant d'un examen contradictoire. Organe collatéral du Parlement, la Cour des comptes travaille de façon indépendante des pouvoirs qu'elle contrôle.